

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT OU ÊTES PARENT D'UN ENFANT DE – DE 2 ANS ?

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D' **Ordonnances vertes**

QU'EST-CE QUE L'ORDONNANCE VERTE ?

Prescrite par votre professionnel
de santé, elle vous donne droit à :

des **bons d'achat***
hebdomadaires de 15 €
auprès de
producteurs locaux bio

et des **ateliers thématiques**
(perturbateurs endocriniens,
agriculture biologique, cuisine,...)

* durant 8 semaines



EN AUBRAC CARLADEZ VIADÈNE

Expérimentation proposée par votre Communauté de Communes
en lien avec la CPTS Nord-Aveyron

**PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN
OU À VOTRE SAGE-FEMME !**

DES QUESTIONS SUR LE DISPOSITIF ?

Contactez Nadège JAMBIN,
Coordinatrice du Contrat Local de Santé

07 56 42 99 32
n.jambin@ccacv.fr



Pour notre santé, limitons notre exposition aux perturbateurs endocriniens



Projet expérimental porté par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène (dans le cadre du Contrat Local de Santé), impulsé avec la CPTS du Nord-Aveyron, en lien avec l'ensemble des partenaires contributeurs et financeurs. Le Contrat Local de Santé est porté conjointement avec l'ARS Occitanie.